

Les autres activités en milieu vertical

DANS LES CALANQUES

Les activités verticales comme la tyrolienne, la via cordata, le saut pendulaire, la slackline et la highline nécessitent des aménagements permanents (ancrages) et temporaires (cordes).

Depuis vingt ans, elles sont encadrées par des professionnels. Cependant, elles posent des enjeux de sécurité et d'impact environnemental, notamment hors des sentiers balisés, et peuvent attirer des pratiquants non encadrés, augmentant ainsi les risques. Leur gestion implique la responsabilité des propriétaires pour l'entretien des installations.



Via cordata

Autorisation ponctuelle de la via cordata sur deux sites existants conventionnés après analyse des impacts éventuels sur le milieu (Sormiou et Sainte Fréouse).

Leur pratique demande un matériel adapté et de maîtriser des techniques spécifiques. L'encadrement par un professionnel vous garantira une expérience de qualité et sécurisée.



Psychobloc

Le Psychobloc ou deep water solo est ratifié dans les calanques. C'est une pratique qui n'est pas sans risques, qu'il faut adapter à ses propres limites.

La plus grande vigilance est demandée pour accéder aux sites afin de ne pas piétiner les trottoirs ou encorbellements à lithophyllum (cf. fiches sports de pagaie »).



Installations interdites

Toute installation non autorisée doit être démontée. Les aménagements temporaires ou permanents sont strictement encadrés pour éviter d'impacter les milieux naturels et de déranger la faune mais aussi respecter le Caractère du Parc national.

La responsabilité de chacun est engagée. La pose de slack/highline, l'installation d'ancrages pour du saut pendulaire ou autres aménagements sont proscrits.